



Prélèvement pour ADN sur un enfant

Par **doudou89ZEUS**, le 12/02/2020 à 04:37

Bonjour

La police a-t-elle le droit de prélever un échantillon pour recherche d'ADN sur un enfant dont le père ne conteste pas la paternité ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le 12/02/2020 à 08:20

Bonjour,

Si le papa a fait, par exemple, une requête pour contester sa paternité et que le juge demande ce test ADN, rien d'illégal à ça.

Par **youris**, le 12/02/2020 à 10:06

bonjour,

si ce n'est pas pour une question de paternité, pour quelle raison la police veut-elle faire un prélèvement ADN sur un enfant ?

salutations

Par **youris**, le 12/02/2020 à 10:13

bonjour,

si ce n'est pas pour une question de paternité, pour quelle raison la police veut-elle faire un prélèvement ADN sur un enfant ?

salutations